



## Judaïsation d'al Qods : La défaite du droit international

Par [Chems Eddine Chitour](#)

Mondialisation.ca, 28 novembre 2014

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Politique et religion](#)

*«Pour toi, Oh! Ville des prières Je prie. Pour toi, Oh! Belle des cités, Oh! Rose des villes.Oh! Qods. Oh! Qods, Oh! Qods Nos yeux, vers toi émigrent chaque jour. Visitent les galeries des lieux de culte. Enlacent les anciennes cathédrales et lavent la tristesse des mosquées. La malédiction foudroyante arrivera. Je marcherai sur les chagrins. Devant le visage de l'Eternel la porte de notre ville ne sera pas fermée. Et toi, fleuve de Jordanie tu déborderas de tes eaux bénites Pour effacer, Les traces des pas de la barbarie,. El Qods est à nous. Et avec nos mains Nous lui rendrons sa beauté. Avec nos mains, la paix à El Qods, La paix à El Qods., La paix à El Qods».*

*Fairouz, Li adjlika ya madinat essallam*

Cette belle chanson de Fairouz nous commande de nous indigner contre le sort de Jérusalem.

Encore une fois l'actualité nous rappelle sans trop insister la plaie béante de la Palestine à travers deux informations non commentées volontairement par les médias occidentaux. Il s'agit de la judaïsation rampante de Jérusalem qui a atteint un point dangereux et l'annonce par le gouvernement Netanyahu de l'Etat des juifs... Nous avons dans une contribution précédente à laquelle je renvoie le lecteur expliquer la dimension hautement symbolique pour les trois religions Al Qods, Jérusalem, Yerushaláyim est une ville du Proche-Orient qui tient une place prépondérante dans les religions juive, chrétienne et musulmane. Pour les juifs, Jérusalem est considérée à la fois comme un lieu important, c'est la capitale du roi David. Pour les chrétiens, depuis le 1er siècle et les récits de la vie de Jésus de Nazareth telle que décrite dans les Évangiles, depuis sa montée au Temple de Jérusalem jusqu'à sa crucifixion et sa résurrection. Et enfin pour les musulmans, la tradition fait de Jérusalem le lieu d'où le Prophète de l'Islam Mahomet (Qsssl) aurait effectué son voyage nocturne, sourate XVII du Coran. (al Mi`raj: l'ascension) (1).

Pendant deux mille ans, exception faite des croisades, cette ville qui a connu la paix et l'administration ottomane n'a jamais remis en cause le statu quo. A titre d'exemple une famille palestinienne musulmane est chargée depuis plus de huit siècles de garder les clés du Saint Sépulcre pour éviter les dissensions entre les différents cultes chrétiens.

Le commencement des malheurs de la ville

Depuis 1967, les gouvernements israéliens successifs, quel que soit le parti au pouvoir,

s'évertuent à transformer la physionomie de Jérusalem. L'ambition consiste à encercler les quartiers arabes par une politique d'expropriation des terrains entourant les limites municipales de 1967. Jérusalem-Est faisait 38 km<sup>2</sup> en 1967. La résolution 476 et la résolution 478 du Conseil de sécurité de l'ONU sont relatives à cette décision. Elles réaffirment que «l'acquisition de territoire par la force est inadmissible», qu'il doit être mis fin à l'occupation de Jérusalem et que «les dispositions législatives et administratives prises par Israël...n'ont aucune validité en droit et constituent une violation flagrante de la convention de Genève...» Le 8 décembre 2009, l'Union européenne appelle Israël à partager Jérusalem comme capitale conjointe de deux États hébreu et palestinien. Israël sait tout cela depuis plus de 60 ans, il n'en tient pas compte. Des Israéliens lucides aspirent à la paix et qui combattent pour l'avènement d'un Etat palestinien viable. En son temps, Isaac Rabin ne faisait pas de la fixation sur Jérusalem, pour lui la «Bible n'est pas un cadastre» (1)

### Les stratégies fécondes pour la judaïsation

Aujourd'hui, Al Qods est une ville occupée par Israël. Une panoplie de résolutions onusiennes pour la préservation de la ville sainte ont vu le jour à savoir \*252 de 1968:\* 242 de 1967:\*338 de 1973:\*267 de 1969:\*271 de 1969:\*453 de 1979:\*465 et 476 et 478 de 1980:\*1073 de 1996. Les résolutions de 1979 et 1980. Les moyens utilisés par l'autorité occupante pour la judaïsation, nous dit Mohamed Benallal, sont bien connus: Une colonisation à outrance. La confiscation de milliers d'ha de terre sur lesquelles les colonies ont été bâties. La menace réelle d'élimination d'agglomération de population palestinienne. L'expulsion des Palestiniens. L'isolement de la ville Al Qods de sa banlieue et de son tissu palestinien que ce soit au sud ou bien au nord d'Al Qods. D'autres effets négatifs tels la peur, les agressions et les diverses injustices. Sont aussi mises en oeuvre. Par ailleurs, les sionistes cherchent également à changer les aspects et l'identité et même l'histoire culturelle de la Palestine, la baptismation des quartiers, des rues et boulevards de la ville, les travaux d'excavation du dessous de la mosquée d'Al Aqsa portent un grand préjudice pouvant mener des dégâts considérables au patrimoine de la ville sainte (2).

D'autre part, en mai 2014 Israël a entamé l'exécution du plan de judaïsation d'Al-Qods Acharif et de la mosquée d'Al Aqsa à travers la construction de 100 synagogues et bâtiments, outre le lancement d'opérations de fouilles, le plan compte la construction de deux synagogues dont le dôme de l'une d'elles couvre une partie de la mosquée d'Al-Aqsa ainsi que des restaurants «dans le but de diviser la mosquée comme ont fait les sionistes avec la mosquée d'Ibrahim en confisquant 70% de sa superficie.» (3)

### La judaïsation d'El Qods avec la complicité des Palestiniens

Une autre technique d'accaparement de l'espace consiste à acheter au prix fort des maisons de Palestiniens avec la complicité indirecte de Palestiniens -tentés par l'appât du gain- de cette stratégie de changement du caractère multiculturel et multiculturel de Jérusalem: «Au-delà des coups de poing ou des pierres, Israéliens et Palestiniens se livrent à d'Al Qods-Est un combat moins visible mais aussi acharné, à renfort d'actes officiels brandis par les colons pour s'approprier des maisons et judaïser la partie annexée de la Ville sainte. L'un des champs de bataille les plus farouches est le quartier de Silwan, où environ 500 colons vivent retranchés au milieu de 45.000 Palestiniens. Les heurts sont fréquents. Deux fois au cours du mois écoulé, les Palestiniens de Silwan ont été réveillés avant l'aurore par l'installation de nouveaux voisins, sous la protection des policiers. Les colons ont pris possession de 35 appartements, certains par la force disent les Palestiniens, d'autres en toute légalité, dont ceux de la famille Rajabi. Les Rajabi cherchaient à vendre leur immeuble

de trois étages et le terrain attenant à Silwan, quartier voisin de l'esplanade des Mosquées, troisième lieu saint de l'islam également vénéré par les juifs. Ils tenaient à vendre à un Palestinien.» (4)

«Un jour, un Palestinien s'est présenté. 'Il disait vouloir acheter pour son cousin installé à Dubaï et sa famille est connue pour son attachement à la cause palestinienne', raconte Zouheir al-Rajabi à l'AFP. Alors, ils ont vendu, pour l'équivalent de 500.000 euros. (...) Les colons utilisent soit des hommes de paille palestiniens, soit la loi relative aux biens des absents, détaille Khalil Toufakji, cartographe à Al Qods. La loi adoptée en 1950 place sous la tutelle de l'Etat israélien tous les biens dont les propriétaires ont fui lors du conflit en 1948. Les agents au service des colons 'sont de plus en plus nombreux à Al Qods et sur la Ligne verte', l'historique ligne de démarcation avec Al-Qods-Est, affirme Ahmed al-Roueidi, chargé de la question d'Al Qods au sein de l'Autorité palestinienne. Les hommes de paille seraient payés des fortunes pour les risques qu'ils prennent. D'autres transactions se font via des sociétés dénoncées par les Palestiniens comme des prête-noms. Avec ces achats, accuse M.Toufakji, Israël veut modifier la réalité démographique en vue de négociations sur le statut d'Al Qods et en particulier sur une éventuelle division de la ville. Quelques centaines en 1967, les juifs sont désormais environ 195.000 sur une population de 450.000 à Al Qods-Est.(4)

Même les Palestiniens chrétiens; écrivait Laurent Zecchini du journal Le Monde il y a quatre ans, s'inquiètent: «Jérusalem est-elle en train de perdre lentement son caractère multiconfessionnel? Les Palestiniens musulmans et chrétiens, qui dénoncent la 'judaïsation' croissante de la Ville sainte, l'affirment. (...) «Les Israéliens remettent en cause une tradition de liberté religieuse qui est en vigueur depuis neuf cents ans, dénonce Youssef Daher, du Conseil oecuménique des Eglises (JIC), et ils bafouent le Statu Quo de 1852» qui régit les rapports par ailleurs tendus entre les confessions orthodoxe, latine et arménienne au sein du Saint-Sépulcre. Dimanche 28 mars, alors qu'un millier de catholiques participaient à la traditionnelle procession des Rameaux, le patriarche latin a souligné que Jésus était entré dans Jérusalem «sans escorte, sans soldats, sans mur de séparation et sans check-point» (5).

La judaïsation de Jérusalem a atteint une étape dangereuse

Comme l'écrit Roqayah Chemseddine journaliste libano-américaine, la judaïsation de Jérusalem-Est est une composante de l'occupation de la Palestine entière, et un simple examen superficiel révèle combien l'institution sioniste a politisé en profondeur la vie quotidienne des citoyens non juifs et des habitants de la Palestine occupée. L'hyperpuissance de la société coloniale israélienne a créé des politiques discriminatoires qui visent directement les Arabes; et la raison de cette politique discriminatoire est de favoriser la population juive, en rendant la vie des Palestiniens de plus en plus difficile. La Résolution 181 de l'Assemblée générale des Nations unies avait proposé en novembre 1947 l'établissement d'un «corpus separatum», suggérant que Jérusalem devienne un district sous supervision internationale administré par les Nations unies. (...) En 2013, une campagne menée par le conseil municipal sous le slogan «Judaïser Jérusalem», orchestrée par Aryeh King, un colon d'extrême-droite qui, d'après un document de David Sheen pour The Electronic Intifada, «a lancé un appel à peine voilé à mutiler et à assassiner des Palestiniens», quelques heures avant que le petit Palestinien Mohammed Abou Khudair ne soit brûlé vif. Cette judaïsation de Jérusalem procède non seulement d'un appétit insatiable d'Israël pour davantage de terres palestiniennes mais aussi de l'effacement de l'identité palestinienne: et pour que Jérusalem perde son caractère palestinien il ne faut plus qu'il y ait de Palestiniens.» (6)

Pour rappel, la résolution 194 proposait déjà en 1948 de placer la Ville sainte sous «un régime international permanent pour la région de Jérusalem assurant à chacun des groupes distincts le maximum d'autonomie locale compatible avec le statut international spécial de la région de Jérusalem».

Enfin il n'est pas inutile de rappeler une autre stratégie mise en œuvre ; celle de saper les fondations de la Mosquée d'El Aqsa en y construisant un centre . Ecoutons Ahmed el Qorei: «Avant le déclenchement de l'opération Plomb durci sur Ghaza le 27 décembre 2008, le plan d'une judaïsation totale de Jérusalem a été lancé à partir de la confiscation d'un plus grand nombre de terres, la construction de colonies, l'expulsion des Palestiniens de la Ville Sainte en les remplaçant par les colons juifs tout en prenant soin d'effacer tous les aspects et les traces historiques arabo-musulmans qui caractérisaient la Ville Sainte. Le cheikh Tayssir Al-Tamimi, le grand juge de la Palestine, a mis en garde le 23 décembre 2008 contre la multiplication des tentatives menées par les groupes extrémistes sionistes pour imposer une hégémonie israélienne totale sur la mosquée d'Al Aqsa, afin de la détruire et de construire à sa place le prétendu temple.»(7)

« L'entité sioniste est-il rapporté dans El Manar, se prépare à édifier un énorme centre religieux hébraïque dans la place d'Al-Bouraq à Jérusalem-Est occupée, ouvrant la voie à la judaïsation de la première qibla des musulmans, la mosquée d'Al Aqsa. C'est l'avocat palestinien Koussaï Nasser qui a révélé ceci à la chaîne qatarie Al Jazeera, signalant que le plan vise à élargir un centre qui s'y trouvait déjà, baptisé «la maison de Strauss» dont la superficie actuelle est de 750 m<sup>2</sup> et qui devrait s'élever pour atteindre les 1 750 m<sup>2</sup>. S'étendant sur quatre étages, le bâtiment sera relié aux tunnels édifiés en dessous de la mosquée d'Al-Aqsa et dissimulera le dôme du rocher du côté ouest de Jérusalem. Le directeur du service des manuscrits dans la mosquée d'Al-Aqsa, Najeh Bkirat a assuré que la totalité de la mosquée sainte fait l'objet d'une judaïsation: «D'un côté, il y a le déplacement forcé des habitants arabes et la destruction de leurs maisons et des sites islamiques de la ville; de plus, il nous est strictement interdit d'opérer des travaux de réparation, même les plus minimes; il nous est même interdit d'introduire un quelconque sac de ciment,» s'est-il plaint, déplorant qu'en contrepartie c'est une véritable judaïsation des Lieux Saints qui se fait.(8)

Israël Etat du peuple juif?

Fort de son impunité et de la mauvaise conscience des Occidentaux à l'endroit du massacre de masse des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, Israël poursuit son grand dessein: Annoncer un Etat du peuple juif. C'est-à-dire qu'à terme les Arabes d'Israël ont vocation à être évacués d'Israël. Nous avons rapporté dans plusieurs de nos écrits, les travaux de chercheurs israéliens qui montrent qu'il n'y a pas de peuple juif mais une religion juive qu'une partie des Cananéens ont embrassée, pendant que les autres ont opté par la suite pour le christianisme et plus tard en partie pour l'islam.

On apprend que le gouvernement israélien a voté dimanche en faveur d'un projet de loi controversé visant à renforcer le caractère juif de l'État d'Israël. La Knesset l'examine. Ce projet controversé qui définirait l'État hébreu non comme «juif et démocratique» mais comme «l'État national du peuple juif». Au grand dam des Arabes israéliens, l'État hébreu ne serait plus défini dans la Constitution comme «juif et démocratique» mais comme «l'État national du peuple juif».

Même si la version définitive du texte devrait être édulcorée à la Knesset, certains

dénoncent une forme de racisme. Les Arabes-israéliens, les descendants des Palestiniens restés sur leur terre après la création d'Israël en 1948, dénoncent eux une «inscription du racisme, déjà présent dans la rue, dans la Loi et au coeur du système politique», selon les mots de Majd Kayyal, d'Adalah, le Centre juridique de défense des droits de la minorité arabe. «La démocratie garantit que tous les citoyens ont les mêmes droits et sont égaux face à l'Etat, mais cette modification raciste introduit une distinction sur la base de la religion», poursuit-il. Les Arabes-israéliens représentent un Israélien sur cinq et affirment être traités en «citoyens de seconde zone» après que les autorités israéliennes ont saisi la quasi-totalité des terres des municipalités arabes pour y installer des immigrants juifs.

Il ne faut pas croire que cette initiative est improvisée. Elle fait partie d'une stratégie qui a toujours prévalu dès la naissance de l'Etat d'Israël/ Créer un Etat aseptisé avec le moins d'Arabes possibles, qu'il faut ghettoïser. Israël est aidé en cela par ses lobbys qui veillent au grain dans les pays occidentaux. Ainsi Alain Gresh rapporte le rétropédalage d'Alain Juppé en 2011. Il écrit: «Lors d'une réunion à Bruxelles le 18 juillet [2011 ndR], Alain Juppé déclarait: «Je pense en particulier que la mention d'un ''Etat juif'' peut poser problème; que je sache, aujourd'hui en Israël, il y a des juifs mais il y a aussi des Arabes. Par ailleurs, pour la France et pour beaucoup d'Européens, nous avons une vision laïque des Etats qui ne se réfère pas à l'appartenance à une religion.» (9).

Cette déclaration, poursuit Alain Gresh du Monde, déclencha une levée de boucliers des cercles pro-israéliens, notamment du Crif, qui, dans un communiqué, s'étonnait des propos du ministre. Deux jours plus tard, à Madrid, durant une conférence de presse, le ministre rectifiait le tir: «La France a une position très claire qui rejoint évidemment celle de l'Espagne et de l'ensemble de nos partenaires européens: c'est qu'il n'y aura pas de solution au conflit du Proche-Orient sans reconnaissance de deux Etats-nations pour deux peuples. L'Etat-nation d'Israël pour le peuple juif, l'Etat-nation de Palestine pour le peuple palestinien. Il n'y a pas à sortir de là. A partir de là, que fera-t-on au mois de septembre à l'Assemblée générale des Nations unies: cela dépendra d'abord de la résolution, du texte que l'on aura discuté.»(9)

Quelle différence y a-t-il monsieur Juppé entre l'Etat Nation du peuple juif et l'Etat du peuple juif? Aucune! Ce qui arrive aux Palestiniens est une tragédie. Il est hors de doute que si les Palestiniens sont confortés dans un Etat dans les frontières de 1967 sur ce qui reste des 22% de la Palestine originelle, avec aussi Jérusalem-Est comme capitale, la tension diminuerait considérablement dans le monde. Mieux encore, si Israël opte pour un Etat binational où seul l'aspect démocratique et laïc prévalait, ce sera la solution idéale... Il ne tient qu'aux grands de ce monde de rendre la justice

Professeur Chems Eddine Chitour

Ecole Polytechnique enp-edu.dz

1. [http://www.palestine-solidarite.org/analyses.Chems-Eddine\\_Chitour.290310.htm](http://www.palestine-solidarite.org/analyses.Chems-Eddine_Chitour.290310.htm)

2.M. Benallal <http://lequotidienalgerie.org/2014/08/23/yerusalem-et-al-qods-sont-en-guerre/>

3. <http://www.aps.dz/fr/monde/6591-une-centaine-de-synagogues-pour-la-juda%C3%AFsation-d-al-qods-et-de-la-mosqu%C3%A9e-d-al-aqsa-diplomate-palestinien>

4. [http://www.huffpostmaghreb.com/2014/10/22/silwan-jusaisation-al-qod\\_n\\_6026988.html](http://www.huffpostmaghreb.com/2014/10/22/silwan-jusaisation-al-qod_n_6026988.html)

5. Laurent Zecchini: Les Palestiniens chrétiens s'inquiètent de la "judaïsation" croissante de Jérusalem Le Monde 02.04.2010

6. Roqayah Chamseddine: <http://www.info-palestine.net/spip.php?article15029> 6 11 2014

7. Ahmed el Qorei: Entre la destruction de Ghaza et la judaïsation de Jérusalem. Février 2009

8. Al Manar site: The International solidarity Movement 14 novembre 2009

9. Alain Gresh, <http://blog.mondediplo.net/2011-08-01-Israel-Etat-juif-Doutes-francais>

Article de référence [http://www.lexpressiondz.com/chroniques/analyses\\_du\\_professeur\\_chitour/206223-la-defaite-du-droit-international.html](http://www.lexpressiondz.com/chroniques/analyses_du_professeur_chitour/206223-la-defaite-du-droit-international.html)

La source originale de cet article est Mondialisation.ca  
Copyright © [Chems Eddine Chitour](#), Mondialisation.ca, 2014

---

Articles Par : [Chems Eddine Chitour](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)